

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER
DE LA SEANCE DU MERCREDI 07 NOVEMBRE 2018
Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER**

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures.

BREITENBACH

Pierre GSELL, Vice-président, Maire,

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Président, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Daniel FURTH, Vice-président, Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Membre du Bureau, Maire

Maurice HENRY, Conseiller, Adjoint au Maire

HOHROD

Charles FRITSCH, Délégué suppléant, Adjoint au Maire

LUTTENBACH

Francis KLEIN, Membre du Bureau, Maire

METZERAL

Denise BUHL, Vice-présidente, Maire, Conseillère Régionale

Robert GEORGE, Conseiller, Conseiller Municipal

MITTLACH

./.

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Patrick ALTHUSSER, Membre du Bureau, Maire

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Conseiller, Maire

Monique MARTIN, Vice-présidente, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale

Jean-François WOLLBRETT, Conseiller, Adjoint au Maire

Edith HUSSER, Conseillère, Adjoint au Maire

Antoinette STRAUMANN, Conseillère, Adjoint au Maire
Marc WIOLAND, Conseiller, Adjoint au Maire
Romy LOCHERT, Conseillère, Conseillère Municipale
Roland GIANTI, Conseiller, Adjoint au Maire

SONDERNACH

Jean-Jacques OBERLIN, Membre du Bureau, Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean-Louis FEUERSTEIN, Membre du Bureau, Maire

SOULTZEREN

Christian CIOFI, Vice-président, Maire

STOSSWIHR

Michel KLINGER, Membre du Bureau, Maire
Sonia SCHUSTER, Conseillère, Adjoint au Maire

WASSERBOURG

Gilbert RUHLMANN, Membre du Bureau, Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Membre du Bureau, Maire
Geneviève TANNACHER, Conseillère, Adjoint au Maire

Absents excusés et représentés :

Bernard FLORENCE, Membre du Bureau, Maire de HOHROD

Absents excusés et non représentés :

Bernard ZINGLE, Membre du Bureau, Maire de MITTLACH
Albert ARLEN, Conseiller, Adjoint au Maire de MUNSTER
Hubert ZEYSSOLFF, Conseiller, Conseiller Municipal de MUNSTER
Morgane ERTLE, Conseillère, Conseillère Municipale de SOULTZEREN

Absents non excusés:

./.

Ont donné procuration :

./.

Invités (sans droit de vote) :

André WEHREY, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *excusé*
Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,
Gilbert MEYER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *excusé*
Bernard REINHEIMER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de LUTTENBACH,
Patrick DORDAIN, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de MITTLACH, *excusé*
Mady REBERT, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MUHLBACH-S/-MUNSTER,
Romain BILL, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SONDERNACH,
Philippe HANTZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *excusé*
Jean-François KABUCZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de WASSERBOURG, *excusé*.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Madame Denise BUHL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 26 septembre 2018**
2. **Communication des décisions du Bureau du 24 octobre 2018**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Finances**
 - 4.1. Décision modificative n°4 budget Général
 - 4.2. Attribution du marché des Assurances
 - 4.3. Convention de financement du programme d'aménagement 2018 Stations de Montagne
 - 4.4. Convention de mise à disposition de personnel OTVM / CCVM – avenant n°1
5. **Centre Nautique Intercommunal**
 - 5.1. Avenant au Marché de Maîtrise d'Œuvre
6. **Economie / Tourisme / Agriculture**
 - 6.1. Mise en place d'Aires de jeux MDF - Schnepfenried - Gaschney
 - 6.2. ZA Bel Air - Acquisition stock de terrain par la CCVM
 - 6.3. Convention avec l'INSA Strasbourg pour relevés topographiques du Schwartzembourg
7. **Environnement**
 - 7.1. Mise en place d'une convention de prestation de service pour le nettoyage des PAV
8. **Petite Enfance**
 - 8.1. Renouvellement des Aires de jeux dans les Multi-Accueils
9. **Divers**

Rajout de 1 point :

- 4.5. Finances – Convention de financement 2018 OTVM / CCVM – avenant n°1

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse et le personnel.

Les membres du conseil donnent leur accord pour l'ajout des points à l'ordre du jour.

Intervention de MM. Robert FOERSTER (Région Grand Est), Benoît BRECHON (Directeur Général de ROSACE) et Mathieu HAVARD (Responsable Construction de ROSACE) pour faire un état des lieux sur l'avancée des travaux d'installation de la fibre optique dans la Vallée. Afin de trouver des solutions rapides aux points bloquants et garantir une évolution future des travaux plus sereine, le Président propose de faire très prochainement une réunion de travail entre les principaux acteurs du dossier.

Intervention de M. Thierry KRANZER (Président du Fonds International pour la Langue Alsacienne) pour la promotion de l'immersion totale en crèche et dans les classes de primaire.

Monsieur le Président propose la création d'une Commission Linguistique pour étudier les différentes possibilités de promouvoir la langue alsacienne dans les communes de la Vallée.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 26 septembre 2018 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 24 OCTOBRE 2018

DECISION N° 2018/024

FINANCES / CULTURE – ESPACE CULTUREL SAINT-GREGOIRE **Convention avec Terre des Mondes**

Dans le cadre de la saison 2018/2019 de l'Espace Culturel Saint-Grégoire, il y a lieu de signer la convention avec Terre des Mondes pour les six ciné-conférences suivantes :

Date	Thèmes	Montant
18/10/2018	Chine	Montant minimum garanti : <u>527,50 € TTC</u> Si seuil atteint : CCVM 25% des recettes + reversement 75% à Terre des Mondes
22/11/2018	Patagonie	idem
13/12/2018	Nouvelle Calédonie	idem
17/01/2019	Irlande	idem
14/03/2019	Norvège	idem
04/04/2019	Espagne	idem

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,
Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré
DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Culture à signer cette convention.
- **DE CHARGER** le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Culture de réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 2018/025

FINANCES

Admission en non-valeur

En dépit des démarches de recouvrement mises en œuvre, le Comptable du Trésor est dans l'impossibilité d'obtenir le paiement de différents droits. Conformément aux règles définies dans la convention de partenariat conclue en décembre 2012, il sollicite leur admission en non-valeur.

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré
DECIDE :**

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances suivantes :

Désignation	Motif	Montant restant à recouvrer
Redevance OM	Liquidation judiciaire	106,49 €

- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 2018/026

ECONOMIE / OCM

Modification de décision de l'attribution d'une subvention à Chaussures ELEGANCE

Lors de la réunion du Bureau en date du 29 mars 2017, il a été décidé, sur avis du comité de pilotage de l'OCM, d'attribuer une subvention à Chaussures ELEGANCE situé 8 rue Saint Grégoire à Munster pour la rénovation de leur local commercial nouvellement acquis.

Le montant total du projet ayant été modifié, il convient de revalider l'aide attribuée par le Comité de Pilotage et la part CCVM de celle-ci, leur montant restant inchangé.

Demandeur	Projet	Montant total du projet en €HT	Aide totale attribuée par le Comité de Pilotage	Part CCVM	Part CD 68	Part Région	Part Fisac Etat
Chaussures Elégance 8 rue St Grégoire 68140 MUNSTER	Suite à l'acquisition d'un nouveau local commercial, rénover totalement celui-ci	60 375 €	15 396 €	2 566 €	2 566 €	5 132 €	5 132 €

*Vu le règlement d'attribution des subventions OCM,
Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,
Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré
DECIDE :**

- **D'ACTER** le changement du montant total du projet.
- **DE VALIDER** la subvention attribuée lors de la réunion du Bureau du 29 mars 2017.

DECISION N° 2018/027

TOURISME Convention d'entretien des circuits VTT

La vallée dispose d'un réseau de circuits VTT balisés d'environ 250 kilomètres. Atout touristique indéniable, ces circuits nécessitent un entretien régulier (balisage, sécurisation, interventions...).

En 2015 il a été décidé en réunion de Conseil Communautaire de confier cette mission à Cimes et Sentiers, partenaire historique de la CCVM, au travers d'une convention triennale. Il est proposé de reconduire cette convention pour l'année 2018. Le coût de cette prestation s'élèverait à 750 €TTC.

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,
Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré
DECIDE :**

- **DE CONFIER** la prestation d'entretien des circuits de VTT pour l'année 2018 à Cimes et Sentiers.
- **DE PRECISER** que la mission annuelle d'entretien est de 750 €TTC.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DECISION N° 2018/028

SERVICES GENERAUX CNI – Recours à du personnel contractuel

Pour assurer la continuité du fonctionnement du centre nautique, le Président doit faire appel à du personnel contractuel au courant des mois de octobre et novembre 2018.

Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Durée	Rémunération indiciaire
--------------	----------------------	-------	-------------------------

Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	25H00	IB 347 / IM 325 (échelon 1)
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	30H00	IB 348 / IM 326 (échelon 2)
Adjoint territorial administratif	Remplacement d'agents en congés	5H00	IB 347 / IM 325 (échelon 1)

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,
Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré
DECIDE :**

- **DE CRÉER** les postes permettant de répondre à ces besoins occasionnels.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats afférents à ces postes.

POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 6 avril 2004, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	HARRER SERRURERIE	Pose cylindres porte fenêtre Multi Accueil Munster et Soultzbach	1092	3 001,02 €
	HARRER SERRURERIE	Pose anti pince doigts porte fenêtre Multi Accueil Munster et Soultzbach	1093	2 980,52 €
	PEINTURE ROGER BROBECKER	Travaux peinture Multi Accueil Soultzbach	1094	1 734,91 €
	PEINTURE ROGER BROBECKER	Travaux peinture Multi Accueil Munster	1095	6 196,92 €
	SCHNEIDER & Fils	Reprise bordures ADITEC ZA Munster	1128	4 974,60 €
MATERIEL AMORTISSABLE				
FOURNITURES	MATCH	Animations Eté 2018 alimentation camp Raid Canoé Animations Jeunes	1075	194,56 €
	SAS DECATHLON	Animations Eté 2018 Fournitures pour stages BAJ	1076	50,00 €
	ABRAHAM Audrey	Animations Eté 2018 fourniture par intervenant extérieur	1077	30,00 €
	RETIF	Fourniture présentoir brochures Musée de l'Ambulance Alpine	1088	56,71 €
	SUPER U	Animations Eté 2018 alimentation août Espace Jeunes	1109	186,05 €
	LE GEANT DES BEAUX ARTS	Animation Eté 2018 fournitures Espace Jeunes	1110	64,23 €
	SUPER U	alimentation et fournitures diverses	1129	43,28 €

	SUPER U	alimentation réunions CCVM et fournitures plantes	1161	299,35 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	carburant ancien trafic	1177	171,25 €
	SUPER U	Animations Eté 2018 alimentation BAJ	1178	411,86 €
	BRICONAUTES	Animations Eté 2018 Fournitures pour stages BAJ	1179	57,14 €
	GUTHLEBEN	Fournitures pour CCVM	1180	13,00 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	ALSACE CANOES	Animations Eté 2018 Forfait et nuitées Camp Raid Canoé	1078	1 287,00 €
	ASSOCIATION AN ART	Animations Eté 2018 intervenants extérieurs BAJ	1080	1 120,00 €
	GEPSLA	Animations Eté 2018 intervenants extérieurs BAJ	1081 - 1184	5 661,71 €
	GOOLFY LASERMAXX	Animations Eté 2018 intervenants extérieurs BAJ	1082	60,00 €
	LA CLAIRIERE ASSOCIATION	Animations Eté 2018 intervenants extérieurs BAJ	1083	750,00 €
	SARL XTREME LASER 68	Animations Eté 2018 entrées Lasergame Espace Jeunes	1084	240,00 €
	JOURNAL OFFICIEL	Publication avis de marché fourniture conteneurs	1087	108,00 €
	ANSEL ERIC ESPACES VERTS	entretien espaces verts ZAI Krebsbach	1090-1193	878,40 €
	MELLINGER EURL	Réparation climatiseur Multi Accueils Munster	1097	291,00 €
	STIHLE SAV	Remplacement pompe eau chaude Multi Accueil Munster	1098	752,40 €
	BRUNN	Réparation fuite WC logement immeuble 34	1099	45,24 €
	DNA	Avis d'appel à concurrence marché assurance	1102	2 948,00 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	Annonce spectacle à ECSG	1103	657,00 €
	JOURNAL OFFICIEL	Publication avis de marché assurance	1104	1 080,00 €
	KUNEGEL	Transport sortie CLSH à CIGOLAND	1105	590,00 €
	LES CAVES DU CHALET	Alimentation BAJ	1113	17,18 €
	L'ALSACE	Annonce légale marché collecte des déchets	1117	349,44 €
	AGI IMPRIMERIE	Impression dépliants programme saison 2018-2019 ECSG	1124	660,00 €
	STIHLE SAV	remplacement pièces VMC chaudière Multi Accueil Soultzbach	1133	375,00 €
	KUNEGEL	Transport sortie CLSH à WESSERLING	1134	856,00 €
	ROYER Voyages	Transport sortie CLSH à FRAISPERTUIS	1135	810,00 €
	DKM EXPERTS	Destruction nid de frelons immeuble 34	1142	114,00 €
	BOWLING DU TREFLE	Animations Eté Bowling	1183	141,10 €
	MANON HURTER	Animations Eté 2018 intervenants extérieurs BAJ	1185	2 065,50 €
WEREY MX RACING	Entretien mobylette archiviste	1194	183,00 €	
LIMA SERVICES	Remise en état COSEC suite à sinistre	1214	681,60 €	

PERIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	ELECTRICITE JOOS	Remplacement variateur alimentation pompe rivière	371	1 598,46 €

MATERIEL AMORTISSABLE	SAS SOMAIR GERVAT	Projecteurs subaquatiques et petit équipement	372	3 648,00 €
FOURNITURES	LAB. CHEMOFORM	Produit de traitement	347-351	3 025,20 €
	SA ELECTIS	Fourniture matériel électrique	348	108,24 €
	SCHMIDT GARAGE	carburant véhicule CNI	350	158,35 €
	SARL BLUE PISCINE	Fourniture petit équipement et produits	352	123,50 €
	FERTAL	Fourniture produit entretien	353	948,48 €
	LE RESEAU COCCI	Fourniture produit entretien	354	993,90 €
	BRICONAUTES	Fourniture petit équipement	355	291,43 €
	FRANS BONHOMME	Fourniture petit équipement	356	26,32 €
	SARL HEINTZ HENRI SERRURERIE	Fourniture serrures	357	45,23 €
	SAS DECATHLON	Vêtements de travail Jean-Bernard GRAFF et Gauthier STEPHAN	358-376	169,95 €
	CANOPA SARL	Fournitures diverses	359	47,48 €
	TREFLE VERT	Fourniture insecticide guêpes	360	37,90 €
	LOISIRS EQUIPEMENT	Fourniture bracelets TYVEK	374	437,76 €
	SAS SOMAIR GERVAT	Projecteurs subaquatiques et petit équipement	375	55,34 €
	SECURIMED	Fourniture matériel premiers secours	377	143,74 €
	TIXO NGA DEVELOPPEMENT	Fourniture détartride et élimination mousses	392	503,76 €
	SUPER U	Fournitures diverses	393	100,63 €
	SA ELECTIS	Fourniture matériel électrique	394	536,60 €
	HORMALYS	Fourniture engrais	395	60,43 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	BOUIN DORIS	cours aquabike	361	600,00 €
	CENTRE ANALYSE ET RECHERCHE	Analyse eau	363	705,22 €

PERIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018 – Budget Chaufferie Bois

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURE				
PRESTATION DE SERVICES	FARMING ROAD	Vidage benne à cendres	45	5 564,02 €

PERIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018 – Budget Fromagerie de la Vallée

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	LOOS	Frais photocopie plans	25	100,37 €

POINT 4 - FINANCES

4.1. Décision modificative n°4 du budget Général 2018

Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente

Dans le cadre de l'application de la décision de bureau du 4/04/2018 d'autoriser la cession à l'euro symbolique du poste de travail adapté d'un agent, il y a lieu de sortir le bien et de constater une subvention du montant de la valeur nette comptable. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'acter la DM n°4 au Budget Général qui prévoit les opérations patrimoniales suivantes :

Investissement Dépenses :

Article 204421 – Subv nature privé – Biens mobiliers, matériel et études : 2.682,41 €

Investissement Recettes :

Article 2184 – Mobilier : 2.682,41 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** la décision modificative N°4 du budget Général 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

4.2. Attribution marché des assurances

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Dans le cadre des démarches de mutualisation, la CCVM a proposé aux communes de réaliser un groupement de commandes pour le marché des assurances.

Ce marché a été décomposé comme suit :

- Assurance de la Responsabilité Civile (lot n°1)
- Assurance Protection Fonctionnelle (lot n°2)
- Assurance Protection Juridique (lot n°3)
- Assurance Flotte Automobile (lot n°4)
- Assurance Dommage aux Biens (lot n°5)

Les marchés sont passés pour une durée de 5 ans.

La consultation a été lancée le 16 août 2018 pour une réception des offres de 5 candidats le 21 septembre à 12h00.

L'analyse des offres a ensuite été réalisée par le Cabinet RISK Partenaires qui nous a assistés dans la passation de ce marché.

Réunie le 8 octobre 2018, la Commission d'Appel d'Offres du groupement définie dans la convention a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- **Lot n°1** : Société GROUPAMA pour un montant total annuel de 7.256,87 €TTC (dont 1.537,10 €pour la CCVM)
- **Lot n°2** : Société GROUPAMA pour un montant total annuel de 935,90 €TTC (dont 171,68 €pour la CCVM)
- **Lot n°3** : Société GROUPAMA pour un montant total annuel de 3.703,83 €TTC (dont 738,07 €pour la CCVM)
- **Lot n°4** : Société GROUPAMA pour un montant total annuel de 21.875,00 €TTC (dont 1.900,00 €pour la CCVM)
- **Lot n°5** : Société GROUPAMA pour un montant total annuel de 31.409,45 €TTC (dont 8.384,94 €pour la CCVM)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés et de réaliser toutes les formalités utiles.
- **DE DONNER** au Président tout pouvoir pour assurer le suivi de cette prestation et pour veiller à la bonne exécution des clauses de ce marché.

4.3. Convention de financement du programme d'aménagement 2018 Stations de Montagne

Point présenté par Pierre GSELL, Vice-président

Le Syndicat Mixte de la Vallée de Munster, le Conseil Départemental du Haut Rhin et la Communauté de Communes de la vallée de Munster sont liés par une convention pluriannuelle relative à la restructuration et à l'aménagement des stations de montagne.

Le programme d'aménagement 2018 prévoit d'inclure les opérations suivantes :

- **Travaux réglementaires (I30) et de modernisation des téléskis du Golf (Schnepfenried) et du Schupferen (Tanet) :**

Conformément à la réglementation du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés, une inspection détaillée des téléskis doit être réalisée après 30 années de service. Le but de cette inspection est de définir et de prendre les mesures adaptées pour assurer la sécurité de la poursuite de l'exploitation.

Les téléskis du Golf au Schnepfenried et du Schupferen au Tanet sont les deux derniers appareils des stations de la vallée de Munster à être concernés par ces inspections. Ces remontées mécaniques sont très sollicitées par leur station respective.

Outre ce contrôle réglementaire et mesures induites, des travaux ont été entrepris pour moderniser les équipements et améliorer leur exploitation et sécurité :

- Remplacement du local de commande (cabane de départ) du téléski du Golf
- Mise en place d'une nouvelle armoire électrique abritée (l'ancienne se situait à l'extérieur)
- Remplacement du moteur du téléski

Au Tanet, c'est la gare amont du téléski du Schupferen qui est remplacée par une gare d'occasion rénovée en usine afin de contenir les coûts.

- **Fourniture d'une seconde pompe pour la production de neige au Schnepfenried :**

La station du Schnepfenried a connu les dernières saisons une nette hausse de sa fréquentation, notamment grâce à la mise en place d'un réseau de neige de culture. Installé en 2011, l'équipement de production est à ce jour pourvu d'une pompe de 180m³/h. Il est apparu nécessaire d'augmenter la capacité instantanée de production et de sécuriser la production en cas de défaillance d'une pompe. Il est également prévu la mise en place d'un banc de test et d'un système de ventilation adapté à ce nouvel outil.

MONTANT du programme 2018

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €
Schnepfenried –Trois Fours	
130 téléski Golf	217 627
Usine à neige <i>Pompage extraction et banc d'essai</i>	100 000
Tanet	
130 téléski Schupferen	178 073
TOTAL TRANCHE 2018	495 700

FINANCEMENT du programme 2018

Les subventions de chaque membre sont définies comme suit :

OPERATIONS/ Sites	Montants subvention- nables HT €	Taux de finance- ment Cd68	Subvention s Cd 68 €	Taux de finance- ment CC Munster	Subventions CC Munster €	Subventions Région GE €	Autofinance- ment SMVM €
Schnepfenried – Trois Fours							
130 téléski Golf	217 627	75,48	164 284	9,19	20 000	23 000	13 343
Usine à neige <i>Pompage, extraction et banc d'essai</i>	100 000	90	90 000	10	10 000	0	0
Tanet 130 Schupferen	178 073	48,13	85 716	39,30	70 000	12 000	7 357
TOTAL	495 700		340 000		100 000	35 000	20 700

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'engagement financier du Conseil Départemental du Haut-Rhin sur ces opérations d'aménagement des stations de Montagne à hauteur de 340.000 €
- **DE PRENDRE ACTE** que l'engagement financier prévisionnel de la CCVM sur ces opérations est de 100.000 €
- **DE PRENDRE ACTE** du programme de travaux 2018.
- **DE PRECISER** que les opérations I30 sur les téléskis du Golf et du Schupferen ont déjà été engagées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'aménagement entre le Syndicat Mixte, le Département et l'Intercommunalité.
- **D'AUTORISER** le versement de la participation de la CCVM à ces opérations au bénéfice du Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster.

4.4. Convention de mise à disposition de personnel OTVM / CCVM – Avenant n°1

Point présenté par Pierre GSELL, Vice-président

La CCVM a signé avec l'OTVM une convention de mise à disposition de l'animateur numérique à hauteur de 50% de son temps de travail sur la période 2017 et 2018. Il est proposé de modifier l'article 3 de ladite convention relatif aux modalités de facturation.

L'article 3 est modifié comme suit :

« L'animateur continuera d'être rémunéré par l'OTVM pour l'ensemble de son activité.

L'OTVM présentera à la CCVM un mémoire au mois de janvier de l'année N+1 des frais engagés au titre de l'année N pour l'agent faisant l'objet de la mise à disposition

Le mémoire prend en considération, y compris pendant les congés acquis au titre du temps de mise à disposition : le salaire, les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les indemnités de congés payés, les remboursements de frais professionnels...

En fonction du mémoire produit, la CCVM versera une subvention complémentaire du même montant à l'association. »

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition 2017-2018 entre l'OTVM et la CCVM.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

4.5. Convention de financement 2018 OTVM / CCVM – Avenant n°1 *Point présenté par Pierre GSELL, Vice-président*

Vu l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du personnel OTVM/CCVM pour les années 2017 et 2018, il convient de porter un avenant concordant à l'article 5 « Mise à disposition de personnel » de la convention de financement 2018 entre l'OTVM et la CCVM.

L'article 5 est modifié comme suit :

« L'animateur continuera d'être rémunéré par l'OTVM pour l'ensemble de son activité.

L'OTVM présentera à la CCVM un mémoire au mois de janvier de l'année N+1 des frais engagés au titre de l'année N pour l'agent faisant l'objet de la mise à disposition

Le mémoire prend en considération, y compris pendant les congés acquis au titre du temps de mise à disposition : le salaire, les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les indemnités de congés payés, les remboursements de frais professionnels...

En fonction du mémoire produit, la CCVM versera une subvention complémentaire du même montant à l'association. »

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant N°1 à la convention de financement 2018 entre l'OTVM et la CCVM.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 5 – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

5.1. Rénovation et extension du CNI – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Dans le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et extension du Centre Nautique Intercommunal, il était stipulé un délai d'exécution de 4 mois à compter de la date de notification du marché pour les phases DIAG, AVP, PRO et ACT.

Les difficultés rencontrées lors de la constitution du dossier de permis de construire rendent nécessaire d'établir un avenant au marché afin de prolonger ce délai.

Le dépôt du permis de construire étant imminent, il est proposé de prolonger le délai d'exécution des phases PRO et ACT jusqu'au 1^{er} mars 2019.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 du marché de MOE pour la rénovation et extension du CNI dont l'objet est l'allongement du délai pour la phase DIAG, AVP, PRO et ACT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 6 - ECONOMIE / TOURISME / AGRICULTURE

6.1. Mise en place d'aires de jeux : MDF – Schnepfenried – Gaschney

Point présenté par Pierre GSELL, Vice-président

La Vallée de Munster est un territoire dynamique proposant une offre touristique diversifiée : patrimoine, traditions et gastronomie, pratique de sports de pleine nature et activités de loisirs complémentaires.

Dans le cadre du groupe de travail « Massif des Vosges en Famille », l'Office de Tourisme et le Syndicat Mixte des Stations de Montagne prennent part aux réflexions visant à adapter cette offre touristique à la cible familiale et à promouvoir les nombreuses activités déjà proposées dans les stations, mais aussi sur l'ensemble du territoire.

L'installation d'aires de jeux dans les pôles touristiques structurants, que représentent la Maison du Fromage ainsi que les stations du Schnepfenried et du Gaschney, semble nécessaire et complémentaire pour contenter notre clientèle familiale.

Une première estimation de ces installations donne une enveloppe prévisionnelle de 125.000 € HT pour les trois sites. Une demande de participation auprès de la Région Grand Est a d'ores et déjà été formulée. Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage des aires de jeux pour les stations de ski relèvera du Syndicat Mixte d'aménagement des Stations de Montagne.

Monsieur Jean-Jacques OBERLIN demande à ce que la Commune de SONDERNACH soit associée lors de la mise en place de l'aire de jeux du Schnepfenried, compte tenu du nombre important de terres agricoles à proximité.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le principe de réalisation des travaux d'installation d'aires de jeux sur les sites de la Maison du Fromage, du Schnepfenried et du Gaschney.
- **DE PRECISER** que la CCVM assurera la maîtrise d'ouvrage pour l'aire de jeux de la Maison du Fromage.
- **DE PRECISER** que le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne assurera la maîtrise d'ouvrage pour les aires de jeux des stations de ski dans le cadre de son programme de travaux 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions utiles.

6.2. ZA Bel Air – Acquisition stock de terrain par la CCVM

Point présenté par Christian CIOFI, Vice-président

Par délibérations concordantes en date du 11 avril et du 13 juin, la CCVM et la Commune de Metzeral ont respectivement acté la vente du stock de terrain disponible au sein de la ZA Bel Air à Metzeral au profit de la CCVM.

A la demande du notariat et suite aux différentes ventes intervenues ces dernières semaines, il convient de mettre à jour ces délibérations.

La valeur du stock à ce jour est déterminée comme suit :

Dépenses réalisées par la commune		901 784,63 €
Subvention Région	-	190 777,00 €
Terrains vendus par la commune au prix de revient : 87,32 € * 5 147,50 m ²	-	449 479,70 €
Valeur du stock à reprendre par la CCVM		261 527,93 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** que le montant actualisé du stock qui est vendu à la CCVM est de 261.527,93 € HT.
- **D'ACTER** que le processus d'achat par la Communauté de Communes concerne désormais les lots et parcelles suivantes :

N° du lot - parcelle AL/89	Surface / m ²
----------------------------	--------------------------

1	192,20
2	343,90
4	533,60
5	70,00
11	17,10
12	832,70
13	267,50
14	367,60
16	416,30
<i>Total :</i>	3040,90

N° Parcelle et section	Superficie de la parcelle en m ²
AL - 72/9	1231,00
AL - 78/9	117,00
<i>Total :</i>	1348,00

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de cession à intervenir entre la commune de Metzeral et la CCVM afin que la CCVM devienne propriétaire du stock de foncier qui reste à vendre.
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget annexe ZA 2018.

6.3. Convention avec l'INSA Strasbourg pour le relevé topographique du Schwarzenbourg

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine du territoire de la vallée de Munster, il apparaît opportun de confier une mission de relevé topographique et de modélisation 3D à l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg pour le site du Schwarzenbourg. A cette fin, une convention est établie entre l'INSA et la CCVM pour un montant de 3500 €HT (phase 1 : 1750 €Ht avec un rendu en septembre 2019 d'un premier socle de la maquette numérique et phase 2 : 1750 €Ht avec un rendu en septembre 2020 d'une version avancée d'une maquette numérique 3D).

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de sa délégation du 6 avril 2017, il va procéder à la signature de cette convention.

POINT 7 - ENVIRONNEMENT

7.1. Mise en place d'une convention de prestation de service pour le nettoyage des PAV

Point présenté par Daniel FURTH, Vice-président

Dans le cadre de la suppression de la collecte de tri en porte à porte, de nouveaux points de collecte en apport volontaire ont été aménagés en complément de l'existant sur l'ensemble de la Vallée. Afin de veiller au maintien en état de ces points de collecte, il est proposé qu'une convention de prestation de service soit conclue entre les communes et la CCVM afin que les communes assurent le nettoyage de chaque plateforme et de ses abords. Il convient de souligner qu'un espace correctement entretenu motivera le geste de tri de nos concitoyens.

La convention est conclue pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. La commune assurera la prestation de service d'entretien des Points d'apport volontaire moyennant le paiement par la CCVM d'un forfait annuel égal à 1 euro/habitant.

Chaque année, la population légale totale de la commune sera actualisée en fonction des chiffres diffusés par l'Insee.

Chaque année, le forfait sera actualisé par application de l'index TP01 – Indice général tous travaux – connu au 1^{er} janvier de l'exercice considéré. La première révision interviendra au 1^{er} janvier 2020. Le mois de référence (Mo) retenu est l'indice connu au 1^{er} janvier 2019.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la signature des conventions de prestation à intervenir.
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget général 2019 de la CCVM.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

POINT 8 - PETITE ENFANCE

8.1. Renouvellement des aires de jeux dans les Multi-accueils

Point présenté par Monique MARTIN, Vice-présidente

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster a créé en 2006 deux structures de multi-accueil : « Les petits petons » à Soultzbach-les-Bains et « A petits pas » à Munster.

Certaines installations, et notamment les aires de jeux, de ces structures deviennent vieillissantes et ne permettent plus de garantir un niveau de sécurité optimal pour les enfants qui y sont accueillis. Afin de poursuivre leurs exercices de motricité et d'éveil, il convient de renouveler ces équipements. Il sera également procédé à une mise en sécurité de certaines installations existantes, comme les bacs à sable ou les sols souples.

L'enveloppe financière de ces renouvellements est estimée à 45.000 €HT pour les deux structures. Des subventions seront sollicitées auprès de différents partenaires : CAF, Conseil Départemental...

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le principe de réalisation des travaux de renouvellement des aires de jeux des structures de multi-accueil.
- **DE FIXER** l'enveloppe financière prévisionnelle maximale de l'opération à 45.000 €HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions utiles et de réaliser toutes formalités utiles.

POINT 9 – DIVERS

Information prochaines réunions :

Réunion avec TRADEC le 13.11.2018 à 8h30

Réunion Restitution Assainissement Phase 1 le 14.11.2018 à 18h30

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 12 décembre 2018, salle Albert Schweitzer de la Maison des Services.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

